



**CCCPS / 2022 / DE / 11**  
**1.3 Conventions de mandat**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; et Frédéric TRON à Hélène PELAEZ BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

**Convention financière entre CCCPS et les communes concernées par les actions liées à l'alimentation dans les écoles**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la CCVD « Favoriser et accompagner l'innovation en matière d'alimentation sur le territoire », un appel à candidature a été envoyé début juin aux écoles du territoire pour les accompagner à développer des actions pédagogiques liées à l'alimentation et l'agriculture durable (jardins, visites de fermes, ateliers de transformation, animations compostage).

Pour cette année scolaire 2022-2023, au vu du budget disponible et des co-financements mobilisés, il était proposé d'accompagner 3 à 4 écoles sur notre territoire. 3 écoles ont candidaté pour cette année :

- Ecole primaire d'Aurel,
- Ecole maternelle Les Berthalais à Mirabel-et-Blacons,
- Ecole maternelle et primaire Georges Brassens à Crest.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le budget total pour les 3 écoles est de :

- 9 740 € pour l'ensemble des prestations, répartis par école en fonction des actions choisies ;
- + 1 jour de coordination CCVD par école, sur la base d'un coût jour selon le chiffrage dans TIB à 200 €/jour.

Le financement est assuré de la manière suivante :

- 50% TIB
- 30% ARS
- 10% commune (au regard du budget qui la concerne)
- 10% CCCPS

La gestion des écoles préélémentaires et élémentaires étant une compétence communale, il a été fait le choix d'inclure les communes dans le co-financement si l'une de leurs écoles était candidate, et ce, à hauteur de 10% du coût total des prestations choisies par l'école. Pour cela, un courrier d'engagement de chaque commune à destination de la CCCPS a été demandé avant toute confirmation des actions auprès des écoles concernées. Parallèlement, une convention doit être établie entre chaque commune et la CCCPS pour permettre les versements des contributions financières. Dans le cadre de celle-ci, il sera donné la possibilité aux communes de régler leur part à la CCCPS sur leur budget 2022 ou 2023.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire la validation du projet de convention financière qui sera signée avec les communes (Aurel, Mirabel-et-Blacons, Crest pour cette année scolaire 2022-2023) et la CCCPS.

## **III. Visas**

VU la délibération N°2021122 du 16 décembre 2021, validant la convention de partenariat entre la CCCPS et la CCVD « Favoriser et accompagner l'innovation en matière d'alimentation sur le territoire » ;

VU la précédente délibération de ce jour, validant l'annexe à ladite convention de partenariat et les actions à mener sur le territoire pour cette année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDERANT les écoles intéressées pour réaliser ces actions durant cette année scolaire 2022-2023 ;

VU le projet de convention financière annexée à la présente délibération et précisant les modalités de financement entre les communes concernées par les écoles et la CCCPS pour le financement de ces actions.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

#### **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de valider le projet de conventions financière qui sera signée entre les communes (Aurel, Mirabel-et-Blacons, Crest pour cette année scolaire 2022-2023) et la CCCPS,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

#### **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : projet de convention financière entre chaque commune candidate et la CCCPS pour le cofinancement des actions pédagogiques prévues dans chaque école.

François BROCARD  
Secrétaire de séance

Le 17/11/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

